

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE

Le 7 mai 2025

Séance régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse, tenue ce 7^e jour du mois de mai 2025 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Madame Brigitte Claveau
Monsieur Frédéric Bonin	Monsieur Roger Bélanger
Monsieur Alex Chabot	Monsieur Stéphane Leblond

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2505-047

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger
APPUYÉ par : Monsieur Alex Chabot
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 2 avril 2025;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer (Loisirs et culture);
 - 4.2 Dépôt du rapport budgétaire comparatif 2024-2025;
 - 4.3 Adoption du Règlement n° 310-2025;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Redistribution des redevances sur les carrières et sablière pour 2024;
 - 5.3 Affectation de la réserve sur les redevances des carrières et sablières;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
 - 8.1 Avis de motion – Règlement n° 311-2025 modifiant le règlement n° 249-2015;
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal;
- 11.- Varia a)
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2505-048

PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin
APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 2 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2505-049

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé
APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 7 mai 2025, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	30 338,32 \$
▪ Sécurité publique	6 177,23 \$
▪ Transports	56 504,62 \$
▪ Hygiène du milieu	19 936,22 \$
▪ Urbanisme	559,85 \$
▪ Immobilisation	10 059,99 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 7 mai 2025 :

▪ Loisirs et culture 4666,06 \$

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 310-2025 MAJORANT À 300 000\$ LE FONDS DE ROULEMENT

Il est PROPOSÉ par : Madame Brigitte Claveau

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'adopter le règlement n° 310-2025 majorant à 300 000\$ le fonds de roulement.

AFFECTATION DE LA RÉSERVE SUR LES REDEVANCES DES CARRIÈRES ET SABLIERES

Attendu que la Municipalité a des fonds réservés sur les redevances des carrières et sablières;

En CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'affecter un montant de 30 000\$ à la dépense de la voirie de la municipalité pour l'année financière 2025.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 311-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 249-2015

Monsieur Alex Chabot, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 311-2025 modifiant le règlement n°249-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

Dépose le projet du règlement n° 311-2025 modifiant le règlement n°249-2015 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 7 mai 2025.

Patrick Côté
Directeur général et greffier-trésorier

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond
APPUYÉ par : Monsieur Roger Bélanger
Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h07.

Martin J. Côté
Maire

Patrick Côté
Directeur général